



# Notre histoire syndicale

## Les bûcherons face au progrès

AUTOMNE 1968. NOUS SOMMES AU LAC DELAGE, TOUT PRÈS DU VILLAGE DE STONEHAM, À QUELQUES MILLES DE QUÉBEC.

**F**ondé en 1953, le local 2817 de l'Union des bûcherons et employés de scieries tient son premier congrès provincial. On adoptera une nouvelle constitution qui lui sera propre, et les quelque 120 délégués y éliront un exécutif de 9 membres dont la majorité deviendront des représentants à temps plein.

Avec le soutien de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique (FUCMA) et après 16 années d'efforts et de sacrifices, l'Union des bûcherons représente maintenant en 1968 environ 85% de tous les travailleurs de la forêt, soit 30 000 membres. L'industrie forestière est l'une de celles qui possède le plus haut taux de syndicalisation au Québec, avec 98% des travailleurs organisés! C'est l'Union des cultivateurs catholiques qui représente presque tous les autres, alors que la Confédération des syndicats nationaux se situe sous la barre de 1%.

### L'apôtre des bûcherons

« En 1949, Richard Garneau, un gars du Québec qui avait travaillé en Onta-



**Edouard Larose, le parrain de l'Union des bûcherons. Devenu membre de la FUCMA en 1928, il travailla à l'érection de l'édifice de la Sun Life à Montréal. Par la suite, il occupera une place importante dans le mouvement syndical jusqu'à sa retraite en 1969. Né dans une famille pratiquant l'agro-foresterie le 20 juin 1899, il deviendra menuisier et travaillera entre 1915 et 1927 à plusieurs endroits dans l'est du Canada et aux États-Unis. Il sera longtemps un dirigeant respecté de la FUCMA, du CTC, de la FAT-COI et de la FTQ, de même qu'au Conseil du travail de Montréal. Il sera également échevin au Conseil municipal de Montréal. Il s'est éteint le 30 juin 1987, à l'âge de 88 ans.**

rio pour \$5.15 la corde, est obligé d'accepter au Québec \$3.00 ou \$3.50 la corde. C'est l'époque où « accepte ou va-t-en ». Garneau se révolte. En Ontario, les travailleurs sont syndiqués. Au Québec, pas. Les organismes locaux auxquels il s'adresse lui répondent qu'il est impossible de syndiquer les gars de la forêt. Il s'entête. »

Sous la direction d'Edouard Larose de la FUCMA, Garneau relève le défi. Il parcourt la forêt, et se fait surnommer bientôt « l'apôtre des bûcherons », une « formule brève pour décrire l'héroïsme qu'il fallait déployer, à l'époque, pour relever ce défi. » Les camps lui sont interdits, les routes sont barrées... qu'importe. Il innove en menant une campagne sur les ondes radiophoniques aux quatre coins de la province.

Duplessis et le clergé tentent de s'en mêler, le premier en qualifiant la syndicalisation de « lubie » pour les bûcherons, le second en associant l'Union à une organisation communiste, voire pire... non confessionnelle.

L'évêque de Mont-Laurier, Mgr Limoges, émet en 1953 une circulaire dans laquelle il déclare :

« Dans le diocèse de Mont-Laurier, le mal existe aussi comme dans toute la province : une union neutre, la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique essaie de grouper des bûcherons; elle a voulu trouver des organisateurs locaux parmi les bûcherons catholiques du diocèse. Que penser de cette Fraternité. L'Union neutre, affiliée à la Fédération américaine du travail, elle a pour organisateur, dans la province de Québec, un certain Richard Garneau, originaire de St-Gabriel de Kamouraska, qui se dit catholique, mais qui ne suit pas les directives de l'Église, ni celles de son évêque, dont il a reçu une lettre personnelle. La Fédération américaine du travail est suspecte et dangereuse. »

Enfin, en 1953, un premier contrat est signé! La brèche est ouverte. En 1968, le local 2817 administre 76 conventions, et cinq nouvelles demandes d'accréditation sont pendantes devant la Commission des relations de travail.

### Ce que veulent les bûcherons en 1968...

« Les bûcherons veulent maintenant négocier un contrat provincial avec l'industrie des pâtes et papiers. Ils veulent que la forêt soit une vaste usine où tout travailleur pourra garder ses droits et privilèges quel que

soit l'endroit où il sera appelé à travailler. C'est le principe de la transférabilité que l'on demande : ancienneté, sécurité sociale, vacances, etc. On veut les mêmes taux de salaire partout.

On veut mettre la hache dans le système du travail à la pièce. On veut un salaire hebdomadaire garanti. On veut des conditions de travail humaines.

Contrairement à ce qu'on remarque dans d'autres industries, les bûcherons acceptent la réalité de l'automatisation. Leur syndicat veut évoluer au même rythme. On exigera des employeurs des moyens de recyclage. On ne peut refuser le progrès, mais il faut l'implanter en tenant compte de l'humain.

Avec ces nouveaux moyens de travail, il est maintenant possible de travailler en forêt douze mois par année et gagner un salaire comparable à celui de l'industrie de pointe. »

### Un petit mot du ministre

« Un ministre qui veut rapprocher le travailleur de l'usine », c'est ainsi qu'est apparu au Monde Ouvrier

l'honorable Claude Gosselin, ministre des terres et forêts.

« La politique de concession (de territoires forestiers) et de reboisement vise ce but. Espérons, poursuit le Monde Ouvrier, qu'il est sincère et qu'il a le pouvoir de réaliser son vœu. Parce que, ne l'oublions pas, la forêt n'est pas inépuisable et la politique du passé a fortement grevée cette ressource naturelle. »

### Quarante ans plus tard...

Un grand Sommet sur l'avenir du secteur forestier en décembre 2007. Un livre vert présentement soumis à la consultation, un projet « aussi ambitieux qu'inquietant » selon Renand Gagné, du SCEP.

Le tout avec en arrière-scène les fermetures d'usines et de scieries, les fusions et les rationalisations, la consolidation du secteur, les mises à pied, les demandes de concessions... mais surtout, aucune mesure dans le livre vert pour garantir l'avenir des travailleurs!

Il y a quelques années, le rapport Bernier (du Comité interministériel sur la main-d'œuvre forestière) constatait la chute dramatique du taux de syndicalisation dans le secteur forestier, principalement due à l'inadéquation entre les définitions d'un « exploitant forestier » coexistant dans le Code du travail et la Loi sur la forêt. Ce qui faisait dire à la blague qu'en forêt, c'est plus facile de savoir à qui appartient l'arbre que le bûcheron!

Mais nous ne laisserons pas dilapider l'héritage de Richard Garneau, qu'on se le tienne pour dit!

### Le Vieux Gustave



« Il est faux de prétendre que nous, travailleurs, sommes nés pour un petit pain », Edouard Larose en 1961, durant une fin de semaine d'éducation à La Sarre.

### Les bûcherons obtiendront de nouveaux avantages



Après quatre jours de négociations acharnées, sous la table à l'abri de la caméra des journalistes, les représentants des bûcherons de l'Union des bûcherons et employés de scieries (UBES) ont signé, le 15 mai 1968, un contrat provincial avec l'industrie des pâtes et papiers. À gauche, Robert Paquet, président du local 2817, et à droite, Edouard Larose, président de l'UBES.

Signature de la convention collective avec la Quebec North Shore Paper Co. en 1961. Assis, de gauche à droite, Robert Paquet, représentant du local 2817, suivi d'Edouard Larose.

### Liberté des travailleurs en forêt



Dans ce pays libre où existe la démocratie, la reconnaissance du droit des travailleurs à l'unité, c'est-à-dire à des unités dominantes. Les travailleurs par cette organisation syndicale se sentent libres puisque ses conditions de travail et de salaires sont sous cette organisation, se garantissent ainsi un meilleur standard de vie et plus de bien-être. La liberté ne se trouve pas dans le maître, elle se trouve dans le respect des droits et seul le mouvement syndical peut garantir pour les travailleurs, ce respect des droits.

Le patron si l'on nous démentait être bûcherons, membres du local 2817, réduira plus que jamais leurs conditions de travail en voyant progressivement leurs conditions de salaires et de travail s'améliorer et se voir respectés sur les différents chantiers forestiers. Privilèges notre démocratie, garantissant cette liberté en faisant un syndicalisme à 100%.